

# Les Infos de Base

mercredi 12 octobre 2011  
volume 14, numéro 41  
ISSN 1492-0670



## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 41 du 12 octobre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 octobre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 41 du 12 octobre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 40 du 8 octobre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-14, A-19.1, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 octobre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 28 septembre 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 24 septembre 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 21 du 12 octobre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16 et 17 et entrées en vigueur au 12 octobre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 octobre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 20 du 12 octobre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 octobre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

## Dans ce numéro

**1** État de la publication

**2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 7], aa. 11.0.1, 21, 23, 24, 25.1-25.6, 33, 37.

*Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, D. 1013-2011 du 28-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4592, aa. 1-7.

*Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 8], aa. 1.1, 8.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, D. 1012-2011 du 28-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4591, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur les pensions*, L.R.C. 1985, ch. **P-6**, a. 72.

*Loi améliorant la Nouvelle Charte des anciens combattants*, L.C. 2011, ch. 12, a. 20.

*Loi sur la Monnaie royale canadienne*, L.R.C. 1985, ch. **R-9**, annexe.

*Décret modifiant la partie 1 de l'annexe de la Loi sur la Monnaie royale canadienne*, DORS/2011-192 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1887, a. 1.

*Loi sur l'éducation des Mi'kmaq*, L.C.

**1998, ch. 24**, annexe.

*Décret visant à ajouter la bande Paq'tnkek à l'annexe de la Loi sur l'éducation des Mi'kmaq*, DORS/2011-190 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1882, a. 1.

*Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, L.C. **1999, ch. 33**, ann. 1.

DORS/2011-212 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2060, a. 1.

*Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations*, L.C. **2003, ch. 15, art. 67**, ann. 1.

DORS/2011-213 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2073, a. 1;

DORS/2011-214 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2075, a. 1.

*Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, L.C. **2005, ch. 9**, ann.

DORS/2011-211 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2057, a. 1.

*Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*, L.C. **2005, ch. 21**, intertitre «AIDE AU PLACEMENT» précédant l'article 3, aa. 3, 4, 5, 12, 35, 38, 39, 48, 49, 50, 52.1, 56, 76, 90, 94, ann. 2.

*Loi améliorant la Nouvelle Charte des anciens combattants*, L.C. 2011, ch. 12, aa. 2-19.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur l'aéronautique*, L.R.C. 1985, ch. **A-2**.

*Règlement sur les textes désignés*, DORS/2000-112, ann. 4.

*Règlement modifiant le Règlement sur les textes désignés et le Règlement sur les renseignements exigés par des États étrangers*, DORS/2011-209 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2043, a. 1.

*Règlement sur les renseignements exigés par des États étrangers*, DORS/2002-47, aa. 1, 2, ann. 3, 4.

*Règlement modifiant le Règlement sur les textes désignés et le Règlement sur les renseignements exigés par des États étrangers*,

DORS/2011-209 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2043, aa. 2-4.

*Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, L.R.C. 1985, ch. **A-12**.

*Règlement sur la sécurité de la navigation*, DORS/2005-134, aa. 9, intertitre précédant l'article 73, 73, ann. 1.

*Règlement sur les enregistreurs des données du voyage*, DORS/2011-203 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1998, aa. 12-14.

*Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement*, DORS/86-8, ann. 2.

*Règlement modifiant le Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement*, DORS/2011-218 du 03-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2086, a. 1.

*Loi sur les engrais*, L.R.C. 1985, ch. **F-10**.

*Règlement sur les engrais*, C.R.C., ch. 666, ann. II.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2022, aa. 38-40.

*Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

*Règlement sur les marchés de l'État*, DORS/87-402, aa. 2, 3, intertitre précédant l'article 4 (F), 4, 18, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement sur les marchés de l'État*, DORS/2011-197 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1932, aa. 1-6.

*Décret de remise visant certains frais relatifs à des certificats d'exportation*, TR/2011-77 du 12-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2118, nouveau.

*Loi sur les pêches*, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

*Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest*, C.R.C., ch. 847, ann. V.

*Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les pêches*, DORS/2011-194 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1894, aa. 1-18.

*Règlement de pêche du territoire du Yukon*, C.R.C., ch. 854, ann. V.

*Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les pêches*, DORS/2011-194 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1894, a. 19.

*Règlement de pêche du Manitoba de 1987*, DORS/87-509, ann. X, XV.

*Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les pêches*, DORS/2011-194 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1894, aa. 20, 21.

*Règlement de pêche de 1995 de la Saskatchewan*, DORS/95-233, aa. 7, annexe.

*Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les pêches*, DORS/2011-194 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1894, aa. 20, 21.

*Règlement de pêche de l'Alberta (1998)*, DORS/98-246, ann. 3, 4, 7, 8.

*Règlement correctif visant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les pêches*, DORS/2011-194 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1894, aa. 24-27.

*Règlement sur les effluents des mines de métaux*, DORS/2002-222, ann. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les effluents des mines de métaux*, DORS/2011-202 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1975, a. 1.

*Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. F-27.

*Règlement sur les aliments et drogues*, C.R.C., ch. 870, a. B.08.001.1.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2022, a. 40.

*Loi sur les Indiens*, L.R.C. 1985, ch. I-5.

*Décret constituant la bande appelée Première Nation Qalipu Mi'kmaq*, DORS/2011-180 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, suppl., 1, annexe.

*Entrée en vigueur du règlement.*

*Décret modifiant le Décret constituant la bande appelée Première Nation Qalipu Mi'kmaq*, DORS/2011-181 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, suppl., 205, a. 1.

*Code canadien du travail*, L.R.C. 1985, ch. L-2.

*Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, DORS/86-304, aa.

2.9, 2.20, 2.24, 10.49 (A).

*Règlement modifiant le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, DORS/2011-206 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2032, aa. 1-4.

*Loi sur la Monnaie royale canadienne*, L.R.C. 1985, ch. R-9.

*Décret autorisant l'émission de monnaie hors circulation d'une valeur faciale de cent mille dollars*, TR/2011-76 du 12-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2117, nouveau.

*Décret autorisant l'émission et fixant la composition, les dimensions et les dessins de diverses pièces de monnaie de circulation*, DORS/2011-193 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1890, nouveau.

*Loi sur les terres territoriales*, L.R.C. 1985, ch. T-7.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales du Nunavut (région marine du Eeyou)*, TR/2008-104, abrogé.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales du Nunavut (région marine du Eeyou)*, TR/2011-78 du 12-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2120, a. 5.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (lieu historique national Saoyú-AEehdacho (mont Grizzly Bear et collines Scented Grass))*, TR/2009-94, ann. 1-4.

*Décret modifiant le Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (lieu historique national Saoyú-AEehdacho (mont Grizzly Bear et collines Scented Grass))*, TR/2011-86 du 12-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2136, a. 1.

*Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest et les réservant comme pâturage pour des rennes*, TR/2010-18, annexe (F).

*Décret modifiant le Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest et les réservant comme pâturage pour des rennes*, TR/2011-85 du 12-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2130, a. 1.

*Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales du Nunavut (région marine du Eeyou)*, TR/2011-78 du 12-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II,

2120, nouveau.

*Loi sur le ministère des Anciens Combattants*, L.R.C. 1985, ch. V-1.

*Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*, DORS/2006-50, titre de la partie 1, aa. 2-5, 18-20, 42, 44, 54.1-54.3.

*Règlement modifiant le Règlement sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*, DORS/2011-219 du 03-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2088, aa. 1-9.

*Loi sur l'inspection des viandes*, L.R.C. 1985 (1<sup>er</sup> suppl.), ch. 25.

*Règlement de 1990 sur l'inspection des viandes*, DORS/90-288, aa. 2, 27 (F), 29.2, 61, 61.1, ann. IV (A).

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2022, aa. 42-47.

*Loi sur les douanes*, L.R.C. 1985 (2<sup>e</sup> suppl.), ch. 1.

*Règlement sur la déclaration des marchandises importées*, DORS/86-873, a. 13.91.

*Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes*, DORS/2011-208 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2036, a. 1.

*Règlement sur la déclaration en détail des marchandises importées et le paiement des droits*, DORS/86-1062, aa. 2, 7, 7.4, 10.5 (F), 10.6, 10.7, 10.8, 10.81, ann. 2, 3.

*Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes*, DORS/2011-208 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2036, aa. 2-21.

*Règlement visant les personnes autorisées à faire la déclaration en détail de marchandises occasionnelles*, DORS/95-418, a. 7.

*Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les douanes*, DORS/2011-208 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2036, a. 22.

*Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, L.R.C. 1985 (2<sup>e</sup> suppl.), ch. 4.

*Règlement sur la saisie-arrêt pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires*, DORS/88-181, aa. 3, 7.

*Règlement modifiant le Règlement sur la saisie-arrêt pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires*, DORS/2011-189 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1877, aa. 1, 2.

*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, L.R.C. 1985 (2<sup>e</sup> suppl.), ch. 32.

*Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*, DORS/87-19, aa. 11, 16.2.

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, aa. 31, 32.

*Loi sur les produits agricoles au Canada*, L.R.C. 1985 (4<sup>e</sup> suppl.), ch. 20.

*Règlement sur les œufs*, C.R.C., ch. 284, aa. 2, 4, 6-6.2, 9.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 2022, aa. 1-6.

*Règlement sur les fruits et les légumes frais*, C.R.C., ch. 285, aa. 2, 3.1, 3.2, ann. I.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 2022, aa. 7-11.

*Règlement sur le miel*, C.R.C., ch. 287, aa. 2, 4.1, 4.2, 4.3.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 2022, aa. 12-15.

*Règlement sur les produits de l'érable*, C.R.C., ch. 289, aa. 2, 3.2, 3.3, 15.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 2022, aa. 16-19.

*Règlement sur les oeufs transformés*, C.R.C., ch. 290, aa. 2, 4, 5.1, 5.2, 5.3, 9.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 2022, aa. 20-25.

*Règlement sur les produits transformés*, C.R.C., ch. 291, aa. 2-2.3, 9.1, intertitre précédant l'article 10 (F), 11 (F), 12 (F), 13 (F), 14 (F), 15 (F), 16 (F), 17 (F), 30.1 (F), 30.2 (F), 30.3 (F), 33, 44 (F), 46 (F), 47 (F), 56 (F), ann. I, V (F).

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 2022, aa. 26-36.

*Règlement sur la délivrance de permis et l'arbitrage*, DORS/84-432, ann. II.

*Règlement modifiant certains règlements dont l'application relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, DORS/2011-205 du 30-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 2022, a. 37.

*Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. 1985 (5<sup>e</sup> suppl.), ch. 1.

*Règlement de l'impôt sur le revenu*, C.R.C., ch. 945, aa. 200 (F), 202, 210, 217, 231, 300, 301, 304, intertitre précédant l'article 305, 305, 307, 308, intertitre précédant l'article 309, 310, 402 (F), 405 (F), 406 (F), 413 (F), 1102 (F), 1104 (F), 2400, 2603, 2606 (F), 3100, 3101, 3200, 3202, 4802, 4803, 4900, 5400, 5401, 5600, 6700, 6704, 7309, 8303, 8302, 8515, 8700, ann. II.

*Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (modifications diverses, n<sup>o</sup> 2)*, DORS/2011-187 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1848, aa. 1, 2;

*Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu (modifications diverses, n<sup>o</sup> 3)*, DORS/2011-188 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1852, aa. 1-28;

*Règlement correctif modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu — revenu brut*, DORS/2011-195 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1911, aa. 1-9.

*Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, L.C. 1991, ch. 45.

*Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des sociétés de fiducie et de prêt*, DORS/2001-55, aa. 1-3, 4 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du*

*surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, aa. 33-35.

*Règlement sur les placements minoritaires (sociétés de fiducie et de prêt)*, DORS/2001-406, a. 1 (F).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, a. 36.

*Loi sur les banques*, L.C. 1991, ch. 46.

*Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des banques étrangères autorisées*, DORS/2001-58, aa. 1-3, 4 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, aa. 1-3.

*Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des banques*, DORS/2001-59, aa. 1-3, 4 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, aa. 4-6.

*Règlement sur les placements minoritaires (sociétés de portefeuille bancaires)*, DORS/2001-401, a. 1.

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, a. 7.

*Règlement sur les placements minoritaires (banques)*, DORS/2001-402, a. 1 (F).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, a. 8.

*Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des sociétés de portefeuille bancaires*, DORS/2001-480, aa. 1-3, 4 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 *Gaz. Can. II*, 1919, aa. 9-11.

*Loi sur les sociétés d'assurances*, L.C.

**1991, ch. 47.**

*Règlement sur les limites relatives aux placements (sociétés de portefeuille d'assurances)*, DORS/2001-397, a. 1. (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1919 (A), a. 24.

*Règlement sur les placements minoritaires (sociétés d'assurances)*, DORS/2001-404, a. 1 (F).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1919, a. 25.

*Règlement sur les placements minoritaires (sociétés de portefeuille d'assurances)*, DORS/2001-405, aa. 1, 3 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1919, aa. 26, 27.

*Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des sociétés de portefeuille d'assurances*, DORS/2001-484, aa. 1-3, 4 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1919, aa. 28-30.

**Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. 48.**

*Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des associations coopératives de crédit*, DORS/2001-57, aa. 1-3, 4 (A).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1919, aa. 12-14.

*Règlement sur les limites relatives aux placements (associations coopératives de crédit)*, DORS/2001-395, intertitre précédant l'article 4 (F), aa. 4 (F), intertitre précédant l'article 5 (F), 5 (F).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*,

DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1919, aa. 15-18.

*Règlement sur les placements minoritaires (associations coopératives de crédit)*, DORS/2001-403, a. 1 (F).

*Règlement correctif visant certains règlements dont l'application relève du Bureau du surintendant des institutions financières*, DORS/2011-196 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1919, a. 19.

**Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.**

*Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye et les mesures économiques spéciales*, DORS/2011-51, titre, aa. 1, 7, 15.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye et les mesures économiques spéciales*, DORS/2011-198 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1941, aa. 1-4.

*Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie*, DORS/2011-114, aa. 3-4, 9, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie*, DORS/2011-220 du 03-10-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2112, aa. 1-6.

**Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, L.C. 1992, ch. 34.**

*Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*, DORS/2001-286, table des matières de la partie 7, 7.10-7.13.

*Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (modification no 10)*, DORS/2011-210 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2049, aa. 1, 2.

**Loi sur le tabac, L.C. 1997, ch. 13.**

*Règlement sur l'information relative aux produits du tabac*, DORS/2000-272, aa. 1, 2, 3 (F), 4-9, 11, intertitre précédant l'article 12 (F), 12, 13, ann. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'information relative aux produits du tabac*, DORS/2011-179 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1736, aa. 1-13.

*Règlement sur l'étiquetage des produits du tabac (cigarettes et petits cigares)*, DORS/2011-177 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1680, nouveau.

*Règlement sur la promotion des produits du tabac et des accessoires (termes interdits)*, DORS/2011-178 du 22-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1723, nouveau.

**Tarif des douanes, L.C. 1997, ch. 36.**

*Décret de remise sur les fruits (2011)*, DORS/2011-215 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2077, nouveau.

**Loi maritime du Canada, L.C. 1998, ch. 10.**

*Règlement sur l'Administration portuaire de Toronto*, DORS/2005-120, a. 2 et l'intertitre le précédant.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'Administration portuaire de Toronto*, DORS/2011-200 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1952, a. 1.

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. 1999, ch. 33.**

*Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)*, DORS/2003-79, aa. 4 (A), 5 (F), 6, 7, 9 (F), 11-14, ann. 4.

*Règlement correctif visant le Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)*, DORS/2011-216 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2079, aa. 1-10.

**Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. 2000, ch. 32.**

*Règlement général sur les parcs historiques nationaux*, DORS/82-263, aa. 12 (A), 13, 15 (A), 16 (A), 28 (A), 33 (A), 36 (A).

*Règlement correctif visant le Règlement général sur les parcs historiques nationaux*, DORS/2011-217 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 2083, aa. 1-6.

**Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, L.C. 2001, ch. 26.**

*Règlement sur les enregistreurs des données du voyage*, DORS/2011-203 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1998, nouveau.

**Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, L.C. 2005, ch. 9.**

*Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes*, DORS/2011-201 du 30-09-11, (2011) 145 Gaz. Can. II,

1959, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.